Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_21_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 21
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_21_D-DE

BORDEREAU N°18
(2026/2/21) – AFFECTATION DE LA QUOTE PART DES TITRES RESTAURANT PERDUS PERIMES
RAPPORTEUR : MICHEL DE FRANCHESCI

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Par délibération 2023/4/49 du 24 mai 2023, le conseil municipal a décidé l'attribution de titres restaurant aux agents de la commune sur la base d'un maximum de 10 titres restaurant d'une valeur faciale de 7 euros par agent éligible au dispositif, avec une prise en charge de l'employeur à hauteur de 50%. La société EDENRED a été choisie pour cette prestation à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Le code du travail prévoit que la valeur de l'ensemble des titres non utilisés (c'est-à-dire perdus ou périmés) à compter du 31 mars de l'année suivant leur millésime est reversée au Comité Social et Economique (CSE) ou aux œuvres sociales des entreprises clientes.

La société EDENRED a ainsi procédé au remboursement de la quote-part des titres perdus ou périmés calculée à due proportion des achats de la commune de Saint-Avé au titre du millésime 2024 soit la somme de 298 €.

Il est proposé au conseil municipal de reverser, chaque année à l'amicale du personnel, la quote-part des titres restaurant perdus périmés.

DECISION

VU le code du travail notamment ses articles L3262-5 et R3262-14,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : **DECIDE** de reverser, chaque année, à l'amicale du personnel de la commune et du CCAS de Saint-Avé, la quote-part des titres restaurant perdus ou périmés remboursée par le prestataire émetteur des titres restaurant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890